

## Mon réflexe de tri

- Je profite de ramener au magasin tous les déchets qui sont repris : bouteilles en verre, PET, piles, appareils électriques hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballage, en énergie de production et de transport, recyclables...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

## Dépôts de branches

Horaires d'ouverture: du lundi au samedi: 08h00 - 20h00 (sauf jours fériés)

- Votre carte d'accès « Gestion des déchets » de la Commune de Pont-la-Ville est nécessaire pour ouvrir la barrière et ainsi accéder à la place de Bertigny.
- Seules de petites quantités de branches provenant de la taille habituelle des arbres et des arbustes et les feuilles sont acceptées sur la place.
- Le gazon, le bois de démolition ou les éléments étrangers (fil de fer barbelé, métal, plastique, etc.) sont interdits.

## Les encombrants

**Tout objet entrant dans un sac poubelle de 60 litres est refusé !**

Lieu: Centre communal, parking inférieur, route de la Müllera 1, 1649 Pont-la-Ville

Horaires d'ouverture: 14h30 à 19h30 – uniquement le MERCREDI

(selon la date mentionnée dans le mémo-déchets)

**Les objets déposés un autre jour feront l'objet d'une dénonciation.**

- Les déchets de chantier provenant de la construction : briques, fenêtres, charpente, tuiles, meubles de cuisine ou de salle de bain, doivent être éliminés via une benne de chantier ou être amenés directement dans une décharge ad hoc
- Les médicaments sont à rendre à la pharmacie
- Les meubles en grande quantité doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à la SAIDEF
- Ne seront pas acceptés : les véhicules, les pneus, les batteries, ainsi que tous les déchets non identifiables dans des sacs plastiques